



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

2^{ème} REUNION DE NEGOCIATIONS SALARIALES

En France il y a deux sortes de gens : ceux qui cachent leurs feuilles de salaire et ceux qui ont honte de la montrer. (G.Wolinski)

A PSA, nous sommes beaucoup à être dans la 2^{ème} catégorie. Après des années de disette, il est plus que temps que la Direction réponde à l'attente des salariés qui ne demandent pas l'aumône mais un juste retour des efforts réalisés dans un Groupe qui réalise des records de vente !

A l'occasion de la 2^{ème} séance de négociation qui s'est déroulée à Poissy le jeudi 14 février 2019, la CFDT a une nouvelle fois précisé ses revendications face à une Direction qui ne dévoile que partiellement son jeu. **La CFDT reste sur sa faim !** Nous sentons une Direction ouverte à négocier mais pas presser de conclure !

La CFDT a fait part de son mécontentement non seulement sur les premières propositions de la Direction mais aussi sur le timing imposé ! Les salariés attendent avec impatience du concret.

Concernant l'ensemble des primes intéressement, complément d'intéressement et prime Macron, les conditions notamment d'éligibilité ont été abordé mais pas arrêtées. La Direction dévoilera les montants le 25 ou 26 Février 2019 à l'occasion de la publication des résultats économiques du Groupe.

Augmentations générales et individuelles, la Direction annonce :

- **Ouvriers employés budget de 2,4% de la masse salariale**
 - Augmentation générale 1,5% talon 27 euros
 - Augmentation individuelle 0,9% (dont 0,24% ancienneté)

- **Techniciens Agents de maîtrise budget de 2,4% de la masse salariale**
 - Augmentation générale 1% pour les TAM hors PVG
 - Augmentation individuelle 1,49%
 - Augmentation Individuelle 2% pour les TAM avec PVG (Intégralement en AI dont ancienneté)

- **Cadres budget de 2,4% de la masse salariale (pas d'autres précisions)**

Repère : Indice des prix à la consommation (IPC hors tabac) 2018 1,4%

Précisions sur la Prime Macron :

La prime exceptionnelle sera exonérée de charges sociales et sera non imposable, dans la limite de 1 000 €.

Cette exonération ne peut s'appliquer qu'aux primes versées aux salariés dont la rémunération 2018 est inférieure à 3 fois le SMIC annuel (3600 € mensuels net), calculé pour un an sur la base de la durée légale du travail. L'exonération bénéficierait aux seuls salariés liés par un contrat de travail avec PSA au 31 décembre 2018. CDI, CDD, y compris apprentis, CIFRE, etc

Le montant de la prime peut être modulé en fonction de critères tels que la rémunération, le niveau de classification, la durée de travail pour les salariés à temps partiel ou la durée de présence effective pendant l'année 2018.

La prime devra être versée au plus tard le 31 mars 2019.

A ce jour, nous ne connaissons toujours pas la somme et les conditions d'éligibilité qui seront choisis par la Direction. Quid des salariés en longue maladie !

Proposition Direction pour CDD et CDI :

Montant proportionnel à la durée de présence effective en 2018.

Exemple :

Salarié CDI temps plein et présent toute l'année : 100% de la prime

Salarié CDD du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018 : 50% de la prime

Salarié CDI parti en congé sénior du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018 : 67% de la prime

Nb de salariés PSA éligibles

PSAA	Ouv/emp	tam	cadres	Total
< 3 SMIC	26970	8620	3990	39580

Environ 8000 cadres ne toucheraient pas cette prime.

Proposition Direction pour les intérimaires :

S'assurer d'une équité pour tous les intérimaires liés par un contrat de mise à disposition avec PSA au 31/12/2018 ou au dernier jour d'activité de l'entité d'affectation en 2018 et :

- Ayant perçu une rémunération totale brute 2018 < 3 smic
 - En prenant compte une modulation selon leur durée de mission chez PSA en 2018.
- 8600 intérimaires seraient concernés.

Nota :

La CFDT a obtenu qu'une prime spécifique de 200€ pour les PSP/PSPS à l'entrée dans le métier avec effet rétroactif pour ceux passés en 2018.

Il sera également octroyé une prime moniteur assemblage mécanique ainsi qu'une prime d'enlèvement assemblage moteur.

La prochaine séance de négociation aura lieu le 25 Février 2019.